



Obama et le CMFC

Cal Gutkin MD CCMF(MU) FCMF, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET CHEF DE LA DIRECTION

En 1997, durant une séance de réflexion, le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) a examiné comment devenir un porte-parole plus efficace de la médecine familiale au Canada pour conclure que le Collège national et toutes nos sections doivent livrer autant que possible nos messages et nos programmes d'une même voix: «Nous formons un tout».

Durant sa campagne, le président des É.-U., Barack Obama, a insisté sur l'importance que toutes les compétences agissent véritablement comme des «États unis» plutôt qu'individuellement. C'était le thème de son inauguration: «Nous formons un tout». Nous sommes ravis que le nouveau dirigeant américain ait décidé d'adopter le message du CMFC.

Au cours des 2 dernières années, les présidents, administrateurs et directeurs généraux au niveau national et des sections, inspirés peut-être par Obama, ont analysé les progrès réalisés dans le renforcement de toutes les composantes de notre organisation et nos efforts de collaboration et de cohésion. Ils ont insisté sur des stratégies additionnelles à instaurer pour atteindre nos objectifs à cet égard. Tout comme la réalisation des objectifs d'un pays repose sur l'harmonie qui règne entre ses états ou ses provinces et le leadership national (message à répéter à nos gouvernements fédéral et provinciaux), l'efficacité d'une organisation comme la nôtre dépend de la force individuelle et collective de ses composantes.

Le CMFC est institué par charte fédérale en tant qu'organisation unique composée de parties clairement définies, ayant toutes certaines compétences, mais tenues d'agir collectivement sur le plan des positions et des politiques. Notre constitution prévoit un conseil national responsable d'élaborer les politiques et les programmes dans l'intérêt de tous les membres au pays, qui a le pouvoir d'établir des sections provinciales en fonction de critères précis. Nous avons aujourd'hui 10 sections provinciales solides, ayant le mandat d'entreprendre des activités sur leur propre territoire. Par ailleurs, sur le plan juridique, toutes doivent être incorporées, et leur titre doit indiquer qu'elles font partie du CMFC (p. ex. au Manitoba, la loi désigne la section comme étant le Collège des médecins de famille du Manitoba, une section du CMFC). Le règlement des sections doit se conformer à celui du Collège national et, en cas de divergence, le règlement national prévaut. Ce cadre constitutionnel permet au Collège d'être un porte-parole fort et uni de la médecine familiale et des médecins de famille de toutes les régions du Canada.

Le conseil national est formé de directeurs élus par les membres de chaque section. Les directeurs du conseil national peuvent aussi occuper un poste élu dans la section, mais ce n'est pas obligatoire, et leurs fonctions nationales prévoient des responsabilités fiduciaires séparées et distinctes. Ils doivent occuper un siège au conseil de direction ou d'administration de leur section pour assurer que les recommandations de la section sont transmises au conseil national et que les positions et programmes approuvés par ce dernier sont mis en œuvre dans chaque section. Il est important que les directeurs expriment les points de vue des membres de leur section aux réunions nationales, mais on attend d'eux qu'en définitive leurs recommandations et décisions soient dans l'intérêt de tous les membres du Collège.

Au cours des dernières décennies, les rôles et les responsabilités du CMFC et de ses sections ont augmenté considérablement. Voici les stratégies instaurées pour assurer la cohésion et l'efficacité de nos actes:

- l'augmentation des transferts de paiements du CMFC aux sections pour former leur personnel et l'infrastructure des comités;
- le perfectionnement des dirigeants de comités et des conseils, y compris des séances de formation en relations gouvernementales et médiatiques;
- un plus grand nombre de comités nationaux formés de représentants des sections chargés d'élaborer les politiques et programmes pour tous les membres (p. ex. le Comité consultatif sur l'exercice de la médecine familiale chargé des politiques sur l'évolution des milieux de pratique; le Comité consultatif sur l'adhésion supervisant l'efficacité des programmes et activités du Collège; le Comité du DPC, chargé de Mainpro et des exigences de l'apprentissage permanent);
- les représentants de chaque section à la Fondation pour la recherche et l'éducation élaborent les prix et les bourses à l'intention de tous les membres;
- les programmes sur le Web et en personne pour assurer l'élaboration et l'implantation uniformes des normes d'agrément de la FMC et du DPC;
- le Forum en médecine familiale et les assemblées scientifiques annuelles, qui rassemblent tous les médecins de famille pour enseigner, apprendre, échanger et aider le Collège à élaborer des politiques et positions sur les grandes questions.

Nos membres s'attendent que nous agissions comme une organisation unie, avec des dirigeants élus et nommés qui livrent des messages et des programmes cohérents pour tous les médecins de famille canadiens. Tout en renforçant nos parties constituantes, nous devons agir comme un tout. Si nous avons aidé Obama à atteindre cet objectif, n'oublions pas le nôtre.



This article is also in English on page 448.